CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 107

Subventions aux associations à vocation sociale : Solidarité Paysans Limousin

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_107-DE

Madame Cynthia VELLEINE présente le rapport suivant.

Contexte

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice et préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales (https://solidaritepaysans.org/).

Ce sont ainsi 251 familles en Limousin qui bénéficient de ce service.

Objet de la demande

Par courrier du 12 janvier 2026, l'association Solidarité Paysans Limousin a sollicité un soutien financier de la Communauté Creuse Grand Sud.

Éléments d'appréciation

Les administrateurs de l'association ont précisé que les agriculteurs de notre territoire sont de plus en plus nombreux à faire appel à Solidarité Paysans Limousin pour être accompagnés afin de faire face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés. En 2025, 260 familles sur les départements de la Creuse, Corrèze et Haute -Vienne ont été accompagnés (dont 80 nouvelles demandes).

Leurs interventions sont multiples : réflexion sur la conduite de l'exploitation, aide au traitement de la dette, procédures collectives, démarches administratives et juridiques, médiation en cas de conflit sur des thématiques touchant à la santé, aux revenus ou encore aux risques suicidaires.

La spécificité de l'association est d'accompagner les agriculteurs en binôme, avec des bénévoles accompagnateurs et des salariés. Si le réseau national compte plus de 1000 bénévoles et 80 salariés, à l'échelle du Limousin, Solidarité Paysans Limousin, reconnue d'intérêt général depuis 2019, enregistre un manque de bénévoles. L'association compte actuellement 48 bénévoles et 5 salariés.

Éléments financiers

Pour mémoire, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a octroyé 400,00 € à l'association Solidarité Paysans Limousin en 2022, 500,00 € en 2024 et 500,00 € en 2025.

Considérant les conditions d'exploitation considérablement durcies par les canicules extrêmes de l'été 2026 et par la sévère sécheresse encore en cours, il est proposé de porter le soutien de la Communauté de communes à 700,00 € pour l'année en cours.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_107-DE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association Solidarité Paysans Limousin une subvention de 700,00 € au titre de l'exercice 2026,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ CREUSE GRAND SUD ★

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_107-DE